## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 697** 

Question présentée par le député : M Pierre Vanek

Date de dépôt : 21 septembre 2017

## Question écrite urgente

Campagne Maudet au Conseil fédéral : qui a payé quoi ?

Le conseiller d'Etat Pierre Maudet a conclu hier sa campagne, qui n'a pas été couronnée de succès, visant à convaincre l'Assemblée fédérale et ses membres de l'élire au Conseil fédéral de la Confédération helvétique.

Il convient de le rappeler: cette campagne, que notre magistrat était évidemment libre de mener, a été <u>celle du citoyen privé Pierre Maudet</u>, membre du PLR, et non celle du conseiller d'Etat Pierre Maudet, élu par le souverain et salarié par la République pour participer au gouvernement et à l'administration de celle-ci.

A l'heure du bilan de cette campagne, la transparence s'impose.

<u>Les citoyen-ne-s sont, en particulier, en droit de se poser les deux</u> questions suivantes, dont je me fais le relais :

- Des moyens publics quelconques, en argent, en temps de travail, en mise à contribution à un titre ou à un autre de collaborateurs-trices salarié-e-s par l'Etat, en moyens et prestations de secrétariat, d'administration, de transports, de télécommunications, de sécurité ou dans tout autre domaine connexe... ont-ils été engagés, de manière directe ou indirecte, au service de cette campagne politique privée engagée et menée par le citoyen Maudet, membre du PLR et aspirant au Conseil fédéral?
- S'il s'avérait que des moyens publics, même modestes, financés en dernière instance par les contribuables, aient été engagés dans cette campagne politique privée, quel est le <u>plan de remboursement</u> que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour que Pierre Maudet ou sa formation politique se mettent en règle sans tarder en la matière ?